

Séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020

## **Budgets primitifs 2021**

### **Introduction**

La présente note accompagne les documents budgétaires et détaille les budgets présentés en Commission des Finances du 9 décembre 2020. Elle doit permettre à chacune et à chacun des élu(e)s- d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par nature et qu'il est présenté suivant l'instruction comptable M14 pour la ville et les budgets annexes.

Un diaporama sera également présenté lors de la séance du conseil municipal. Cette présentation illustrera l'ensemble des documents budgétaires ci-joint.

La présente note comporte donc **4 grands chapitres** :

- **A** - Quelques **commentaires** sur le **contexte général**,
- **B** - Les **grandes lignes politiques** de ces budgets,
- **C** - Les **chiffres** et **éléments d'appréciation** les plus significatifs sur la commune,
- **D** - Une **présentation synthétique** des différents budgets tant en **investissement** qu'en **fonctionnement**.

## A – Contexte général

- La crise sanitaire a provoqué la plus importante récession depuis la grande dépression de la fin des années 20 avec des effets néfastes sur l'économie mondiale et nationale avec des conséquences financières et humaines non négligeables.  
Le ralentissement des échanges internationaux, l'endettement des pays et les différents conflits mondiaux accentuent cette tendance négative.
- La perte de recettes au niveau de l'Etat, l'accompagnement des entreprises et de la population par des aides financières massives entraînent une détérioration des indices économiques nationaux :
  - le déficit public continue de se creuser avec 125 milliards en section de fonctionnement et 28 milliards en section d'investissement.
  - la dette publique va dépasser pour la première fois le seuil symbolique des 100 % du PIB, pour atteindre, selon les prévisions, 116,20 %.
- L'encadrement des dépenses des collectivités territoriales, prévu lors de l'accord « des contrats Cahors », est suspendu pour 2020.
- La crise sanitaire a bouleversé les objectifs de la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022. Une nouvelle loi pluriannuelle va être mise en place visant à résorber les déficits publics nés de la crise, stabiliser l'endettement public et soutenir une croissance forte et durable.  
Pour cela, les collectivités risquent d'être mises à nouveau à contribution avec un encadrement des recettes de fonctionnement ainsi que des objectifs d'investissements.
- Le gouvernement table sur une croissance historique de 6 % en 2021 après une chute du PIB d'environ 9 % en 2020. L'inflation est estimée à 0,6 % et le coefficient de revalorisation des bases d'imposition devrait être nul pour la première fois. C'est un manque à gagner non négligeable pour les collectivités territoriales déjà bien impactées par les effets de la crise sanitaire. Seule une évolution physique de 0,50% des bases « bâti foncier » a été prise en compte pour la ville de Montbrison.
- Le projet de loi de finances 2021 est caractérisé par :
  - La réforme de la taxe d'habitation avec sa suppression totale pour les résidences principales à partir de l'année 2023. Les collectivités territoriales seront compensées à l'euro près par le versement de la part de la taxe foncière du département. Il faut noter que l'évolution des taux d'imposition du FB et FNB reste libre mais le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants est gelé jusqu'au 31 décembre 2022.
  - Une baisse des impôts de production est prévue à hauteur de 10 milliards d'euros avec la réduction de 50 % des bases des valeurs locatives des établissements industriels et la suppression de la part régionale sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
  - La gestion de la taxe sur l'électricité sera recentrée et gérée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Une uniformisation des taux et tarifs sera effectuée à l'horizon 2023 pour l'ensemble des communes. La ville ne sera pas impactée par cette réforme.

- Les dotations devraient rester stables avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au niveau national de l'ordre de 26,756 milliards d'euros.  
Les dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale) devraient progresser de 180 millions d'euros.
- Le soutien à l'investissement local est reconduit et reste stable avec la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) à 1 046 millions et le fonds de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 570 millions d'euros. Le plan de relance national de 100 milliards d'euros devrait venir s'ajouter à ces dotations.
- Le Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC), mécanisme de péréquation horizontale (entre collectivités) est stabilisé à 1 milliard d'euros. La communauté Loire Forez agglomération était bénéficiaire de ce fonds au titre de trois exercices et devrait continuer à l'être pour les années à venir, dans l'attente de la réforme prévue pour 2022.

## **B - Grandes lignes politiques**

Le **contexte** financier et économique reste très difficile en raison de la crise sanitaire. Par conséquent, le budget primitif prend en compte cette contrainte, la plus grande prudence reste de mise, notamment au niveau des recettes du fait de l'incertitude de l'utilisation des services municipaux par les usagers. Pour autant, les inscriptions budgétaires présentées ont pour objectif de donner tous les moyens au futur exécutif d'aborder le mandat dans les meilleures conditions :

1. **Pas de nécessité d'augmenter** les taux d'imposition
2. **Maîtrise** des coûts de fonctionnement
3. **Effort d'investissement élevé avec un endettement maîtrisé** grâce une épargne nette consolidée et à une politique d'optimisation de subventions
4. **Diminution** des charges relatives à la **consommation d'énergie** des bâtiments communaux par des actions déterminées en matière d'isolation et ce, malgré la hausse du coût de l'énergie
5. **Poursuite d'un cycle d'entretien** des gymnases, écoles et autres bâtiments publics
6. Soutien à **l'activité économique et commerciale** afin que soit confortée l'attractivité de la ville-centre,
7. Attention portée à la qualité de **l'accompagnement des personnes fragiles**, en toute solidarité
8. Soutien au secteur associatif avec de nombreux travaux au niveau des bâtiments sportifs et la mise en service des bâtiments de l'ancien Tribunal de Grande Instance
9. Poursuite du dispositif « politique de la Ville » dans le quartier de Beauregard
10. Poursuite du dispositif « **Cœur de ville** » avec la déclinaison progressive du plan d'actions.

## C - Chiffres et éléments d'appréciation du budget

Ainsi que cela a été évoqué lors du Débat d'orientations budgétaires au Conseil Municipal du 26 novembre dernier et de la Commission des Finances du 9 décembre 2020, ces budgets primitifs se présentent dans le contexte suivant :

- Comme les années précédentes, **il n'y aura pas de reprise des résultats 2020** aux budgets primitifs **2021**, ce qui entraîne une diminution de **l'autofinancement** de ces budgets, car diminués de **l'excédent de fonctionnement de 2020**.
- Ces budgets ont été **élaborés** avec **prudence**, en particulier au niveau de l'évaluation **des recettes de fonctionnement**. Ils pourront être **modifiés** en réévaluant, si nécessaire, les prévisions au vu des réalisations des comptes administratifs 2020 et des notifications officielles faites à la commune, en particulier en matière de **fiscalité** et de **dotations**.
- La variation à la hausse du budget principal en fonctionnement s'explique principalement par l'augmentation de l'autofinancement, la très légère augmentation des frais généraux (+10 000 euros) étant largement compensée par la diminution des charges de personnel (- 130 000 euros).
- Hors autofinancement, le budget principal, en section de fonctionnement, diminue de 0,94 % après une diminution en 2020.
- Les investissements sont inférieurs à ceux de l'année 2020 mais restent soutenus, en adéquation avec les capacités financières de la ville.
- L'autofinancement de l'investissement, en progression, s'élève à 3 250 000 € dont 1 600 000 € de virement de la section de fonctionnement.
- Au cours de l'année 2021, **aucune augmentation des taux des impôts ménages** (Taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) ne sera initiée. L'exonération en faveur du logement social du quartier de Beauregard relatif au plan « **politique de la ville** » est maintenue.
- Le **montant de l'emprunt**, prévu en section d'investissement, sera réajusté compte tenu du résultat constaté au compte administratif 2020.
- Enfin, les **commentaires, l'analyse rétrospective** et **l'analyse prospective** ont été présentés dans le cadre du **DOB 2021** le 26 novembre dernier. Les conseillers municipaux sont invités à s'y référer.

## 1 - L'évolution de la construction

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (1)	Total
Nbre de permis comportant création de logements	57	48	61	49	44	61	358
dont logements individuels	63	34	55	63	55	83	410
dont logements en collectif	60	101	123	39	38	105	553
<b>Nbre total de logements créés</b>	<b>123</b>	<b>135</b>	<b>178</b>	<b>102</b>	<b>93</b>	<b>188</b>	<b>963</b>
Nbre de permis pour création de commerces/ bureaux/ locaux industriels	9	14	5	5	11	8	74

Montbrison est une ville attractive qui a réussi à produire, faire valoir et fédérer ambitions et talents. Le nombre de logements construits ces dernières années est l'un des signes de cette vitalité.

Le développement de l'économie, PME, commerces, artisanat, les projets de réaménagement urbain, la mixité sociale, l'accès aux services publics, la mise en valeur du patrimoine et des espaces, contribuent au rayonnement de Montbrison sur le territoire ligérien. Après une diminution au cours de ces deux dernières années, il apparaît un rebond significatif au cours de l'année 2020 avec 188 logements créés.

## 2 - Effectifs scolaires :

24 établissements d'enseignement:

	2014//2015	2015//2016	2016//2017	2017//2018	2018//2019	2019//2020	2020//2021
Maternelles	616	594	601	637	602	593	556
Primaires	1 101	1 105	1 109	1 106	1 150	1 143	1 147
<b>S/Total</b>	<b>1 717</b>	<b>1 699</b>	<b>1 710</b>	<b>1 743</b>	<b>1 752</b>	<b>1 736</b>	<b>1 703</b>
Secondaires	4 191	4 156	4 041	4 366	4 356	4 420	4 467
Autres	271	272	305	270	286	268	270
<b>Total</b>	<b>6 179</b>	<b>6 127</b>	<b>6 056</b>	<b>6 379</b>	<b>6 394</b>	<b>6 424</b>	<b>6 440</b>

Les effectifs scolaires, au niveau de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, sont globalement stables (on constate une diminution de 37 élèves en section de maternelle).

Les effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire continuent d'être en hausse depuis 2017 et permettent d'accroître le nombre total d'élèves.

## D - Présentation synthétique des budgets 2021

### 1 - Présentation synthétique des budgets

	2020	2021
<b>Total des mouvements budgétaires</b> (tous budgets) :	<b>34 484 000</b>	<b>30 507 000</b>
<i>Variation</i>	<i>-1,35%</i>	<i>-11,53%</i>

Ces mouvements budgétaires se répartissent ainsi :

	2020	2021
<b>- Budget principal</b>	29 160 000	27 750 000
<i>Variation</i>	<i>9,05%</i>	<i>-4,84%</i>
<b>- Théâtre des Pénitents</b>	718 000	877 000
<i>Variation</i>	<i>-1,91%</i>	<i>22,14%</i>
<b>- Régie des restaurants</b>	755 000	725 000
<i>Variation</i>	<i>-0,66%</i>	<i>-3,97%</i>
<b>- Foyer personnes âgées</b>	800 000	780 000
<i>Variation</i>	<i>-4,99%</i>	<i>-2,50%</i>
<b>- Foyer des clercs</b>	3 051 000	375 000
<i>Variation</i>	<i>-7,82%</i>	<i>-87,71%</i>

Le budget principal se décompose lui même en :

	2020	2021
<b>- section d'investissement</b>	11 300 000	9 650 000
<i>Variation</i>	<i>32,94%</i>	<i>-14,60%</i>
<b>- section de fonctionnement</b>	17 860 000	18 100 000
<i>Variation</i>	<i>-2,08%</i>	<i>1,34%</i>

### Commentaires

- Le **budget principal (section de fonctionnement)** augmente de 240 000 euros soit 1,34%. Cette hausse est essentiellement due à l'autofinancement (virement à la section d'investissement et amortissements) en progression de 290 000 €.
- Le **budget principal (section d'investissement)** est inférieur à celui présenté en 2020.  
Le montant des travaux incombant à la sécurisation des remparts du Calvaire (2 000 000 €) avait eu un impact notable sur l'exercice précédent.

**Les choix opérés se veulent conformes aux actuelles capacités d'investissement.**

- **Budgets annexes :**

- ❑ - **Théâtre des Pénitents** : le budget global augmente sensiblement. Cette progression, en investissement, est due à des frais d'études d'un montant de 200 000 € qu'engendre la future réhabilitation du site. Le budget de fonctionnement est en diminution de 5,61 % en raison de la crise sanitaire avec des recettes de billetterie et une fréquentation revues à la baisse. Les subventions de la Région, du Département et de LFa sont maintenues au même niveau ainsi que la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville.
- ❑ - **Foyer des Jeunes Travailleurs** : le budget de fonctionnement se situe pratiquement au même niveau que celui de l'année 2020, à savoir 300 000 euros, mais la rentrée dans le nouveau bâtiment engendre des fluctuations de dépenses entre chapitres. Le budget d'investissement connaît une diminution sensible en raison de la fin des travaux effectués sur le nouveau site.
- ❑ - **Foyer des personnes âgées** : le budget diminue en section de fonctionnement en raison d'un ajustement du loyer versé à Loire Habitat et à des recettes moindres avec des appartements non loués. Les investissements concernent des réfections de studios, plus particulièrement des travaux de mises en accessibilité des douches, de changements de la motorisation des volets électriques et sont financés en partie par l'organisme CARSAT Loire et APICIL.
- ❑ - **Régie des restaurants** : le budget diminue en section de fonctionnement avec la prise en compte de la baisse de fréquentation due à la crise sanitaire. La section d'investissement reste au même niveau.

**Le budget 2021** peut **s'analyser** par comparaison avec le budget primitif 2020 :

## **2 – Présentation par nature de la section de fonctionnement :**

### **a) - L'évolution des recettes**

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>VARIAT</b>
<b>Remboursements s/rémunérations</b>	1 330 000	154 000	-88,42%
<b>Recettes tarifaires</b>	380 000	1 516 000	298,95%
<b>Impôts et taxes</b>	10 610 000	11 295 000	6,46%
<b>Dotations subventions</b>	4 527 000	4 130 000	-8,77%
<b>Locations remboursements frais</b>	510 000	500 000	-1,96%
<b>Divers</b>	503 000	505 000	0,40%
<b>TOTAL</b>	<b>17 860 000</b>	<b>18 100 000</b>	<b>1,34%</b>

L'évolution des recettes est en légère hausse (+240 000 € soit 1,34 %) essentiellement du fait de la hausse des impôts et taxes (contributions directes et FPIC) :

- 1. Les recettes tarifaires** (ou produits des services) augmentent en raison d'un changement d'imputation comptable. Les remboursements des salaires des budgets annexes ne sont plus comptabilisés au chapitre 013 « Remboursements/rémunérations » (en diminution de 1 176 000 euros) mais en produits annexes au niveau du chapitre 70 « recettes tarifaires ».

- 2. La Fiscalité** : l'évolution des **bases d'imposition** en 2021 est prévue à hauteur de :
- 0,00 %** pour la revalorisation des bases prévue par l'Etat
  - 0 %** en variation physique des bases de taxe d'habitation
  - 0,50 %** en variation physique des bases du foncier bâti
  - 0 %** en variation physique des bases du foncier non bâti.

Les **produits fiscaux** ont été estimés à près de **8,1 millions d'euros** (Tableaux ci-dessous).

**Une réforme importante est constatée au niveau de la fiscalité.**

Il faut noter une sensible modification des bases de la taxe d'habitation du fait de sa disparition ; ne demeure que la base se rapportant aux résidences secondaires.

Il apparaît également un changement au niveau des compensations fiscales avec la création de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR TH) compensant la perte de taxe d'habitation pour les communes dites « sous compensées ».

La compensation fiscale « foncier bâti » disparaît et le produit est inclus dans celui de la taxe foncière.

**Les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2021.**

**Les bases et les produits :**

TAXES	BASES			TAUX		PRODUITS			
	Notifiées	Estimées	ECART	2020	2021	Notifiées	Attendus	ECART	VARIAT
	2020	2021				2020	2021		
TH	23 620 000	1 039 000	-22 581 000	15,14%	15,14%	3 576 068	157 305	-3 418 763	-95,60%
FB	19 930 000	19 954 000	24 000	20,35%	20,35%	4 055 755	7 100 000	3 044 245	75,06%
FNB	140 300	140 000	-300	32,90%	32,90%	46 159	46 060	-99	-0,21%
<b>TOTAUX</b>	<b>43 690 300</b>	<b>21 133 000</b>	<b>-22 557 300</b>			<b>7 677 982</b>	<b>7 303 365</b>	<b>-374 617</b>	<b>-4,88%</b>

ALLOC COMPENSATRICE FB	463 972		-463 972	-100,00%
GIR TH		819 000	819 000	#DIV/0!
ALLOC COMPENSATRICE TH	29 685	30 000	315	1,06%
<b>TOTAL ALLOC COMPENSATRICES</b>	<b>493 657</b>	<b>849 000</b>	<b>355 343</b>	<b>71,98%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>8 171 639</b>	<b>8 152 365</b>	<b>-19 274</b>	<b>-0,24%</b>

- 3. Les dotations de l'Etat sont également estimées avec grande prudence. Le montant de la DGF, qui a été chiffré à 3 284 000 € (contre 3 275 000 € au BP 2020) augmente très légèrement cette année du fait de la progression des dotations de péréquation.**

La DGF se décompose en :

- o Dotation forfaitaire pour 1 750 000 € (1 762 000 € au BP 2020)
- o Dotation de Solidarité rurale pour 459 000 € (453 000 € au BP 2020)
- o Dotation de Solidarité Urbaine pour 644 000 € (625 000 € au BP 2020)
- o Dotation Nationale de Péréquation pour 431 000 € (435 000 € au BP 2020).

Par principe de prudence, **aucune évolution du nombre d'habitants n'a été prise en compte** pour le calcul des dotations. Le nouveau chiffre de population sera publié au journal officiel de fin décembre 2020. Il convient également de noter les sommes versées par Loire Forez Agglomération au titre de l'**attribution de compensation** (AC) pour 2 146 000 €.

**Le total de l'ensemble des dotations et compensations s'élèvera donc à 2 913 000 euros (contre 5 910 000 euros en 2020). Cet écart est dû aux différents changements et ajustements effectués avec la réforme de la taxe d'habitation. Globalement, les recettes ne sont pas affectées par cette réforme.**



b) - **L'évolution des dépenses (1,34 %) - autofinancement inclus :**

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Variat</b>
<b>Achats fournitures</b>	1 261 000	1 305 000	3,49%
<b>Location, entretien, charges ext</b>	923 000	923 000	0,00%
<b>Services extérieurs</b>	688 000	661 000	-3,92%
<b>Impôts et taxes</b>	118 000	111 000	-5,93%
<b>chapitre 011</b>	<b>2 990 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>0,33%</b>
<b>Charges de personnel (chap 012)</b>	9 100 000	8 970 000	-1,43%
<b>Participations. Subventions (chap65)</b>	2 650 000	2 650 000	0,00%
<b>Intérêts dette (chap 66)</b>	155 000	135 000	-12,90%
<b>Charges exceptionnelles (chap 67)</b>	5 000	5 000	0,00%
<b>Total des charges réelles</b>	<b>14 900 000</b>	<b>14 760 000</b>	<b>-0,94%</b>
<b>Autofinancement (chap 023 et 042)</b>	2 960 000	3 250 000	<b>9,80%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 860 000</b>	<b>18 100 000</b>	<b>1,34%</b>

Un lexique est en fin de la présente note pour donner le détail des types de dépenses dans chaque sous-chapitre.

1. Le poste « **achats fournitures** » en hausse de **3,49 %**, passe de **1 261 000 € à 1 305 000 €**.

Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- Un ajustement des dépenses fluides : électricité, chauffage, carburant : - 50 000 euros
- Une provision de 90 000 euros pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, dépense qui n'apparaissait pas l'année précédente.

2. Les charges « **locations, entretien et charges extérieures** » (comptes 61) sont stables à 923 000 euros.

3. Le chapitre « **services extérieurs** » **diminue de 3,92 %** avec des ajustements sur les postes « voyages et déplacements », « frais d'affranchissement et téléphone » et le poste « autres frais divers » avec le renouvellement de la convention de médiation sociale avec l'AGASEF.

4. Les **frais de personnel** (Chapitre 012) passent de **9 100 000 € à 8 970 000 €**.

Cette diminution est due principalement à un réajustement du montant des charges patronales, majorées au budget 2020.

Les contrats à durée déterminée, qui ont remplacés les contrats aidés en 2020, sont pris en compte en année pleine. Les hausses des charges patronales et celles résultant de la prise en compte obligatoire des Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations (PPCR) ont été provisionnées.

Le budget 2021 prend également en compte les éléments suivants :

- Aucune revalorisation générale des salaires de la fonction publique (pas d'évolution du point d'indice)
- L'effet évolution des carrières (effet GVT : changements de grades et d'échelons)
- Les départs en retraite, qui feront l'objet d'un examen attentif avant la décision à prendre de remplacer totalement, partiellement ou de redéployer, voire de ne pas procéder à un nouveau recrutement.

- La cotisation à verser à LFA concernant la mutualisation de la compétence du droit du sol, gratuite depuis 2013.
- Embauche d'un animateur socio-éducatif au FJT, d'un agent en communication et au bureau d'études.

**Les participations, contingents et subventions** s'élèvent à 2 650 000 €.

- Les **subventions aux associations** s'élèvent à 1 455 000 €, le montant de l'enveloppe est conservé.
- Le financement, par le biais de **subventions d'équilibre**, des déficits des budgets annexes (Théâtre des Pénitents et FJT) et du CCAS.
- Le poste des **intérêts de la dette** s'élève 135 000 € d'intérêts. La diminution s'explique par une prévision 2020 qui ne s'est pas réalisée à la hauteur prévue.

**5.** Les charges exceptionnelles ne sont pas significatives.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors autofinancement) diminuent de 0,34 %, l'inflation pour 2021 devrait se situer autour des 0,60 %, ce qui démontre **une maîtrise certaine** du budget.

### **3 - Présentation par fonction de la section de fonctionnement :**

#### **a) - L'évolution des recettes de fonctionnement**

CHAPITRES	2020	2021	VARIAT
Services généraux	1 581 000	353 500	-77,64%
Enseignement - formation	332 000	431 000	29,82%
Culture	18 500	254 000	NS
Sports et jeunesse	238 500	302 500	26,83%
Interventions sociales	58 500	647 000	NS
Famille	418 000	630 000	50,72%
Services urbains environnement	189 000	195 000	3,17%
Action économique	216 500	242 000	11,78%
Service financier	14 808 000	15 045 000	1,60%
<b>TOTAL</b>	<b>17 860 000</b>	<b>18 100 000</b>	<b>1,34%</b>

Chapitre 0 Les **services généraux** ne comprennent plus les remboursements de rémunérations des budgets annexes. Ces derniers sont inscrits dans leur chapitre respectif selon leur fonction. Il reste dans ce chapitre les remboursements d'assurances, les concessions de cimetières pour 20 000 €, des loyers pour 224 500 €.

Chapitre 2 **Enseignement – formation** : participation des communes pour les élèves scolarisés en primaire à Montbrison pour 70 000 €, périscolaire 258 000 €, participation pour l'utilisation des équipements sportifs par le Département 25 000 € et la Région 50 000 €, recettes de transports scolaires pour 18 000 €.

Chapitre 3 Le chapitre **culture** est fortement modifié avec la prise en compte du remboursement des salaires du théâtre (240 000 euros) affecté en 2020 au chapitre 0. Ce chapitre comprend également les recettes du musée pour 12 000 €.

- Chapitre 4 **Sports et Jeunesse** : le Centre de Loisirs Paul Cézanne représente 70 000 €, l'espace jeunes 54 000 €, les produits des gymnases (hors lycées et collèges) s'élèvent à 94 500 € (participation de Loire Forez aux fluides). Il y a également une prise en charge prévue pour 28 000 € du poste de direction de la MJC par le Conseil départemental de la Loire (recette reversée immédiatement par la Ville à la MJC).
- Chapitre 5 **Interventions sociales** : Il s'agit ici principalement des loyers perçus pour les locaux de la Maison des permanences pour 61 000 €. L'augmentation des recettes concerne la refacturation des salaires du budget annexe de la régie des restaurants pour 400 000 € et de celui du FJT pour 180 000 € (affectés en 2020 au chapitre 0).
- Chapitre 6 **Famille** : Ce chapitre concerne les prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance et les produits des deux jardins d'enfants (Jardin des Couleurs et des Lutins).
- Chapitre 8 **Services Urbains – environnement** : ce chapitre comporte essentiellement les produits divers sur la voirie versés par Loire Forez agglomération : voirie 115 000 € et espaces verts 65 000 €.
- Chapitre 9 **Action économique** : il s'agit des droits de place pour 97 000 €, du camping pour 45 000 € et des loyers perçus dans le bâtiment Tecnimodern pour 80 000 €.
- Chapitre 01 **Services financiers** : il s'agit des dotations, produits des impôts et taxes, attribution de compensation ainsi que toutes les opérations qu'il n'est pas possible de ventiler.  
Les autres impôts et taxes (taxe sur l'électricité, taxe sur les emplacements publicitaires et taxes additionnelles aux droits de mutation) s'élèvent à 735 000 €.

## - L'évolution des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	VARIAT
Services généraux	5 044 840	5 229 300	3,66%
Sécurité et salubrité	329 950	324 500	-1,65%
Enseignement - formation	2 607 520	2 482 400	-4,80%
Culture	1 077 040	1 081 950	0,46%
Sports et jeunesse	1 414 150	1 322 300	-6,50%
Interventions sociales	1 333 200	1 258 300	-5,62%
Famille	718 550	661 200	-7,98%
Services urbains environnement	2 005 450	1 958 250	-2,35%
Action économique	209 500	296 000	41,29%
Chapitre financier	3 119 800	3 485 800	11,73%
<b>TOTAL</b>	<b>17 860 000</b>	<b>18 100 000</b>	<b>1,34%</b>

Chaque année, il est procédé à un ajustement dans **la répartition analytique des salaires et charges sociales** des agents, pour correspondre au plus près de la réalité. Cela explique principalement les variations au sein des chapitres.

Chapitre 0 Ce chapitre des **Services généraux**, qui représente pratiquement **30 % du budget de fonctionnement**, progresse de 3,66 %. Il comprend :

- L'administration générale et les ateliers du CTM pour 4 087 100 €
- L'Etat civil pour 326 000 €
- La communication et les frais d'impression de l'ensemble des services de la mairie pour 178 600 €
- Les fêtes et cérémonies pour 68 200 €
- Les aides aux associations diverses (autres que sport, culture, scolaire) pour 270 000 €
- Les cimetières pour 45 700 €
- L'assemblée locale (indemnités et frais de formation des élus) pour 227 600 €.

Chapitre 1 **Sécurité-salubrité** comprend principalement la police municipale pour 303 800€

Chapitre 2 Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses d'**enseignement** des écoles maternelles et primaires publiques. Les crédits scolaires calculés par élève sont stables et les frais de fluides (électricité, chauffage, eau) et autres dépenses (entretien des bâtiments...) ont été affectés à chaque établissement. La subvention liée au contrat d'association avec l'école privée est prévue à hauteur de 225 000 €. Le transport scolaire s'élève à 116 170 €.

Chapitre 3 Ce chapitre **Culture** comprend le musée pour 278 100 €, le centre musical P. Boulez pour 66 300 € et le théâtre pour 700 700 € (dont les frais de personnel et la subvention d'équilibre versée au budget annexe apparaissent en effet en charge du budget général).

Chapitre 4 Le chapitre **Sports Jeunesse** regroupe l'ensemble des dépenses des terrains et salles de sport 811 400 €, du centre de loisirs Paul Cézanne 249 400 €, les actions en faveur de la jeunesse pour 261 500 € ainsi que les subventions aux associations sportives.

Chapitre 5 **Interventions sociales** : Il comprend :

- la subvention au CCAS pour 272 000 € en augmentation du fait d'une subvention d'équilibre en progression versée par le CCAS au budget de la régie des restaurants.
- les dépenses de personnel et la subvention d'équilibre versée par le budget général au budget annexe du foyer des Clercs au total pour 300 200 €, les dépenses de personnel pour la Régie des restaurants pour 400 300 €, le FRPA pour 324 000 €, la maison des permanences pour 109 500 €,
- l'action sociale représente 172 400 €.

Chapitre 6 **Famille** : Il s'agit du service d'aide aux personnes âgées et des dépenses des jardins d'enfants.

Chapitre 8 **Services urbains – environnement**. Ce chapitre comprend les dépenses (y compris le personnel) :

- de la voirie 1 090 700 €,
- du service espaces verts pour 697 350 €,
- des frais d'accès à la déchetterie, de la redevance spéciale Ordures Ménagères (OM) et de traitement sélectif des OM du marché du samedi matin qui s'élèvent à 98 000 €,
- le déneigement et la dératisation à 11 200 €,

Chapitre 9 **Action économique** : soutien maintenu en matière économique en faveur du commerce mais également à la nouvelle opération « **cœur de ville** » pour un total de 139 500 €, dépenses du camping pour 123 000 €.

Chapitre 01 **Chapitre financier** : comprend :

- les intérêts de la dette et commissions pour 135 000 €,
- les dotations aux amortissements pour 1 650 000 €,
- les pertes sur créances irrécouvrables pour 10 500 €,
- le virement à la section investissement pour 1 600 000 €.

#### 4 - Présentation par nature de la section d'investissement :

##### **- Détail des recettes et des dépenses d'investissement**

#### **A - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>11 300 000</b>	<b>9 650 000</b>

#### Elle comprend en dépenses :

- Les études et subventions d'équipement (cpte 20)	1 240 000	2 964 000
- les acquisitions et travaux (cpte 21 et 13)	8 865 000	5 481 000
- le remboursement de la dette en capital (cptes 16)	692 000	700 000
- les amortissements de participations (cpte 13)	503 000	505 000

#### Le financement est assuré par :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
- les subventions et participations (cpte 13)	1 740 000	270 000
- les dotations et participations à des travaux d'équipement (cpte 10 FCTVA, TLE cpte 21), opérations d'ordre (cpte 20)	900 000	1 300 000
- les créances (cpte 27) et cessions (024)	100 000	0
- l'emprunt (cpte 16)	5 600 000	4 830 000
- l'autofinancement (cpte 021) et les amortissements (cpte 28)	2 960 000	3 250 000

#### Commentaires

- Les montants ci-dessus sont exprimés hors reports. Ceux-ci seront repris dans le courant de l'année 2021 par décision modificative.
- Les **investissements** (comptes 20 et 21 hors opérations d'ordre) s'élèvent à **8 445 000 euros** contre **10 105 000 euros** inscrits en 2020. Les engagements de dépenses restent soutenus et maîtrisés.
- Les **études, logiciels et fonds de concours** (cpte 20) comprennent notamment :
  - Des renouvellements de licences informatiques et logiciels (32 000 €)
  - Des études pour l'opération Cœur de ville (293 000 €)
  - Un fonds de concours (1 000 000 €) et une attribution de compensation d'investissement (480 000 €) versés à Loire Forez agglomération dans le cadre de travaux de voirie.
  - Des enfouissements de réseaux électriques (420 000 €) rues Chatelauze, de la République et des Légouvé.
  - Un fonds de concours (200 000 €) pour les études d'aménagement du théâtre et de 300 000 € pour l'opération Gégé.
- Les **travaux et acquisitions** (comptes 21) s'élèvent à 5 481 000 € (+ 505 000 € d'opérations d'ordre).
- La liste des investissements figure ci-dessous (pages 16 et 17).

<b>Investissements ville 2021</b>	
Fonds de concours voirie versé à LFA	1 000 000
AC Investissement enveloppe voirie versée à LFA	480 000
Etudes opération cœur de ville	293 000
Programme émulsions et enrobés de diverses rues	290 000
Achats terrains et bâtiments divers	150 000
Bornes de sécurisation centre-ville	285 000
Restauration des 4 ponts du centre-ville	170 000
Signalétique directionnelle	60 000
Signalétique et mobiliers divers	25 000
Parking espace des Jacquins	330 000
Parking Ecole Estiallet	200 000
Vidéo protection et extension de la fibre	157 000
Extension et enfouissement réseaux électriques	470 000
Participation Loire Habitat quartier de Beauregard	100 000
Site Gégé : participation financière de l'opération	300 000
PVR	5 000
<b>Sous total Voirie - Urbanisme - Espaces verts</b>	<b>4 315 000</b>
Groupe scolaire de Moingt : réfection de classes, réseau informatique et façade de la cantine	56 000
Groupe scolaire Brillié : insonorisation de salles et fermeture du quai	14 500
Ecole Chemin rouge : éclairage et régulation chaufferie	15 000
Cercle vertueux : remboursement diverses écoles	3 000
Travaux et achats matériels divers	26 000
<b>Sous total Education et Jeunesse</b>	<b>114 500</b>
Gymnase Dubruc : études et aménagements	1 500 000
Gymnase Daval : réfection toiture entre Soleillant	25 000
Gymnase Soleillant : reprise des menuiseries extérieures	15 000
Stand de tir : construction du bâtiment	350 000
Stade Montplaisir : chauffage et peinture dans grande salle	20 500
Stade de la Madeleine : issue de secours dans vestiaires	7 000
Centre P. Boulez : aménagement de bureaux	90 000
Cercle vertueux : remboursement	2 500
Musée : aménagement d'une réserve	10 000
Théâtre des Pénitents : fonds de concours	200 000
Mobiliers et matériels	12 000
<b>Sous total Culture Sports</b>	<b>2 232 000</b>

Cimetières : aménagements et reprises de tombes	35 000
Calvaire : travaux de mise en lumière	80 000
Camping : agrandissement de l'accueil	40 000
Eglise Saint Julien : toiture basse	20 000
Hôtel de ville : zinguerie du cloître, déplacement serveur informatique et création de bureaux	64 000
Espace des associations : films solaires	25 000
Serres municipales : agrandissement du bâtiment et réfection des vestiaires	300 000
Tous bâtiments : mise aux normes travaux sécurité incendie	5 000
Maison des permanences : changement des fenêtres	35 000
Tecnimodern : reprise de la toiture	30 000
Les Haras : changement des façades bois	40 000
Nouveau CTM : études	60 000
EJS : stores	2 000
EGP : éclairage de la scène et de la salle, enseigne lumineuse extérieure	55 000
Jardin d'Allard : réfection suite à travaux d'assainissement, parvis du monument aux morts	400 000
MJC : stores	25 000
Montalembert : toiture	30 000
Pôle enfance de Beauregard : études	72 000
FJT (partie ville) : aménagement salle de ping-pong	50 000
Cœur de ville : acquisitions locaux commerciaux	100 000
Cercle vertueux : remboursement	1 500
Divers matériels et mobiliers	67 000
<b>Sous total Patrimoine et Bâtiments divers</b>	<b>1 536 500</b>
Acquisition de matériel de transport et un tractopelle	153 000
Informatique	94 000
<b>Sous total véhicules, informatique</b>	<b>247 000</b>
<b>Total général ville</b>	<b>8 445 000</b>
<b>Investissements Agglo voirie (enveloppe ville de Montbrison)</b>	<b>500 000</b>
<b>Total général ville + agglo</b>	<b>8 945 000</b>
<b>Investissements autres budgets annexes</b>	
FJT, réfections de studios au FRPA, divers et matériels	99 000
Régie restaurants et théâtre des Pénitents : acquisition de matériels et études aménagement théâtre	238 000
	<b>337 000</b>
<b>Total général ville + agglo + budgets annexes</b>	<b>9 282 000</b>



- En recettes, le montant des **subventions d'investissement et des participations** (compte 13) attendues concerne notamment :
  - Les études de l'opération Cœur de ville : 126 000 €
  - L'aménagement du camping : 27 000 €
  - Les bornes de sécurité et signalétique directionnelle : 34 000 €
  - Les PVR : 25 000 €
  - Les amendes de police : 60 000 €
- Les participations et dotations (compte 10) comprennent le FCTVA pour 1 100 000 € (estimation par rapport aux investissements mis en paiement fin novembre 2020) et la Taxe d'Aménagement pour 200 000 €.
- L'**emprunt** d'équilibre (compte 16), **avant reprise des résultats 2020**, est prévu pour 4 830 000 €.
- L'**autofinancement, sans reprise des résultats**, est prévu à hauteur de 3 250 000 € dont 1 600 000 € de virement à la section d'investissement.

A ces investissements communaux, il convient d'ajouter également les travaux de voirie qui seront conduits, sur notre territoire, par **Loire Forez Agglomération**, pour la réfection de diverses voies communales à hauteur d'environ **500 000 €**.

## 5) - Présentation par fonction de la section d'investissement :

### a) - L'évolution des recettes

CHAP	LIBELLE	2020	2021
0	Services Généraux	936 000	21 000
1	Sécurité		
2	Enseignement	164 000	
3	Culture	22 000	
4	Sports et Jeunesse	352 000	
8	Aménag serv Urbains	111 000	57 000
9	Action Economique	105 000	132 000
01	Dotations	750 000	1 160 000
01	Emprunts	5 600 000	4 830 000
01	Impôts et taxes non affectés	200 000	200 000
021	Autofinancement	2 960 000	3 250 000
024	Produits de cessions	100 000	0
	<b>TOTAL</b>	<b>11 300 000</b>	<b>9 650 000</b>

On retrouve ventilés :

- au chapitre 1 **Services généraux** : les remparts pour 21 000 € (Banque des Territoires).
- au chapitre 8 **Aménagements urbains** : les différentes participations aux PVR (23 000 €), les bornes de sécurité (15 000 €), la signalétique directionnelle (19 000 €) (Région).
- Au chapitre 9 **Action économique** : l'aménagement du camping pour 27 000 € (Département) et le financement des études de l'opération Cœur de ville pour 105 000 € (divers financeurs).
- au chapitre 01 **Dotations** : le FCTVA pour 1 100 000 euros, le produit du fonds national de répartition des amendes de police pour 60 000 euros.

- au chapitre 01 **Emprunt**, l'emprunt d'équilibre prévu pour 2021 pour 4 830 000 euros mais qui sera réajusté par décision modificative suivant le résultat dégagé au compte administratif 2020.
- au chapitre 01 **Impôts et taxes non affectés**, la Taxe d'aménagement pour 200 000 euros.
- au chapitre 021 **l'autofinancement** pour 3 250 000 euros dont 1 600 000 € de virement à la section d'investissement et 1 650 000 € d'amortissements.

## b) - L'évolution des dépenses par fonction

Le chiffrage des investissements est donné, en détail, pages 15 et 16.

CHAP	LIBELLE	2020	2021
0	Services Généraux	4 323 500	1 185 000
1	Sécurité et salubrité publiques	3 000	7 000
2	Enseignement	155 000	114 500
3	Culture	105 000	327 000
4	Sports et Jeunesse	2 495 000	1 952 000
5	Interventions sociales	50 000	107 000
6	Famille	2 500	0
8	Aménag serv Urbains Environnement	2 709 000	4 339 500
9	Action Economique	262 000	413 000
	<b>TOTAL</b>	<b>10 105 000</b>	<b>8 445 000</b>
<b>01</b>	Remboursement de la dette + reprise subv	1 195 000	1 205 000
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 300 000</b>	<b>9 650 000</b>

**Chapitre 0 Services généraux :** Etudes matériels pour le CTM - Achat de matériels et logiciels informatiques – Cimetières : reprise des tombes - Site du Calvaire : travaux sur les remparts - Mairie : déplacement du serveur informatique, création d'un bureau, zinguerie du cloître - FJT : aménagement salle de ping-pong - Mises aux normes électriques et incendie divers bâtiments - Travaux d'isolation et de chauffage dans divers bâtiments – Participation financière à l'opération Gégé.

### Chapitre 2 Enseignement :

Groupe scolaire de Moingt : rideaux occultants, réseau informatique, façade de la cantine. Groupe scolaire Brillié : insonorisation, fermeture du quai.

Ecole Chemin Rouge : régulation chauffage et blocs éclairage – Achat de matériels et mobiliers.

### Chapitre 3 Culture :

Musée d'Allard : aménagement des réserves.  
Centre P. Boulez : aménagement des locaux et changement de l'alarme incendie.  
Théâtre des Pénitents : fonds de concours pour études d'aménagement du bâtiment.

### Chapitre 5 Interventions sociales :

Maison des permanences : changement des fenêtres.  
Pôle enfance jeunesse de Beauregard : études.

**Chapitre 4 Sport et Jeunesse :** Gymnase Dubruc : études et aménagements intérieurs.  
Gymnase Daval : réfection de la toiture intermédiaire avec le gymnase Soleillant.  
Gymnase Soleillant : réfection des boiseries extérieures.  
Stade Montplaisir : réfection de la grande salle - Stade de la Madeleine : issue de secours - Espace sportif des Jacquins : création d'un stand de tir -  
Achats de matériels et mobiliers divers.

**Chapitre 8 Aménagements et services urbains – environnement :**  
Extension du bâtiment des serres municipales et réfection des vestiaires –  
Jardin d'Allard : reprise des enrobés suite à travaux du réseau d'assainissement,  
monument aux morts – Programme enrobés et émulsions - Travaux de voiries  
effectués par LFA avec versement d'un fonds concours et d'une attribution de  
compensation d'investissement – Restauration des quatre ponts du centre-ville -  
Aménagement parking des Jacquins – Parking de l'école Estiallet - Bornes de  
sécurité et signalétique directionnelle – Achats de terrains et bâtiments – Extension  
réseaux électriques – Vidéo protection et fibre noire.

**Chapitre 9 Action économique :** Aménagements bâtiment d'accueil et espaces extérieurs  
du camping – Opération Coeur de ville : diverses études et acquisitions de locaux  
commerciaux.

## **5 - Les ratios du BP** (source DGCL)

- Les 11 ratios ci-dessous font partie des informations obligatoires du budget primitif. Considérés seuls, ils ont peu de signification. Il convient donc de les comparer avec ceux des communes de même importance démographique que Montbrison (communes de 10 à 20 000 habitants). Il est néanmoins à considérer que Montbrison est placée dans l'obligation de devoir supporter des charges « de centralité » alors que telle ou telle ville de la même strate n'aurait pas à prendre en compte les mêmes charges.
- Il convient également d'analyser l'évolution de ces ratios dans le temps. Ce sont donc les ratios du BP qui sont indiqués, mais ceux-ci ne sauraient être comparés d'une manière stricte avec ceux des CA : ils ne sont portés que pour indiquer une tendance.

RATIOS DU BP	BP 2020	BP 2021	Strate CA 2019
	Montbrison	Montbrison	
1. Dépenses fonctionnement/Pop. (E/Hab)	918	914	1 354
2. Produit des impositions directes /Pop. (Euro/Hab)	469	502	563
3. Recettes fonctionnement /Pop. (Euro/Hab)	1 069	1 083	1 354
4. Dépenses équipement brut /Pop. (Euro/Hab)	623	520	376
5. Encours de la dette au 31/12/Pop. (Euro/Hab)	391	351	850
6. Dotation globale de fonctionnement (DGF) /Pop. (Euro/Hab)	387	202	177
7. Dépenses de personnel /dépenses réelles fonctionnement (%)	61,07%	60,40%	54,00%
9. Dépenses fonctionnement + Rbt dette capital/recettes réelles	89,82%	88,37%	95,94%
10. Dépenses équipement brut/recettes réelles	58,22%	48,00%	27,77%
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	36,15%	32,41%	62,78%

## Commentaires sur les ratios ci-dessus

- Les **dépenses de fonctionnement** diminuent très légèrement entre 2020 et 2021. Les dépenses restent très inférieures aux chiffres de la strate : au BP 2021, le ratio est de 914 €/h par rapport à la strate en 2018 de 1354 €/h.
- Le **produit des impôts directs** augmente du fait d'une évolution des bases mais le ratio est bien inférieur à celui de la strate. **En 2020, les taux de fiscalité ne seront pas augmentés.**
- Les **recettes de fonctionnement**, qui incluent le produit des impôts directs, augmentent mais restent inférieures à celles de la strate.
- Les **dépenses d'équipement** diminuent en 2021 par rapport à 2020 et restent nettement supérieures à celles du ratio de la strate.
- **L'encours de la dette** diminue sensiblement par rapport à 2020 mais il est fortement inférieur au ratio de la strate.
- Le **taux des dépenses de personnel** est supérieur aux communes de même importance sachant que la ville de Montbrison gère en régie un nombre significatif de services à la population. Il s'agit du taux brut, c'est-à-dire non déduits les remboursements des budgets annexes. Le taux net, déduction faite des refacturations aux budgets annexes, s'élève à **52,69 %** des charges réelles de fonctionnement et à **43,23 %** du budget total de fonctionnement.

## 6 - LES BUDGETS ANNEXES

### 2 - BUDGET DE LA REGIE RESTAURANTS

	2020	2021
--	------	------

#### **A - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Total :	20 000	25 000
---------	--------	--------

#### Elle comprend en dépenses :

- acquisition matériels (cptes 21)	20 000	23 000
- amortissement des subventions d'investissement (cptes 139)	0	2 000

#### Le financement est assuré par :

- amortissement du matériel (cpte 28)	20 000	25 000
---------------------------------------	--------	--------

#### **B - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total :	735 000	700 000
---------	---------	---------

#### Dépenses

- Charges à caractère général	275 300	273 000
- Charges de personnel	437 000	400 000
- Autres dépenses	2 700	2 000
- Autofinancement	20 000	25 000

#### Recettes

- Produits de gestion courante	634 100	568 000
- Dotations, Subventions, Participations, ICNE	100 900	132 000

### Commentaires sur le budget de la régie Restaurants

- L'investissement concerne l'acquisition de divers matériels de cuisine.
- Le budget de fonctionnement diminue avec une prise en compte d'une moindre fréquentation du fait des suites de la crise sanitaire, les achats de produits alimentaires diminuent moins fortement que les recettes en raison d'achats d'aliments bio et de produits locaux.
- Les charges de personnel diminuent suite à la fin d'un arrêt maladie.
- La subvention d'équilibre pour les repas vendus en dessous du coût de production reste financée par le CCAS.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre des repas servis à la régie depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (1)
<b>FRPA</b>	<b>18 557</b>	<b>18 511</b>	<b>18 793</b>	<b>18 815</b>	<b>17 859</b>	<b>16 244</b>
<b>Rest.Adultes</b>	<b>16 787</b>	<b>19 083</b>	<b>18 022</b>	<b>17 611</b>	<b>16 148</b>	<b>9 312</b>
<b>Scolaires</b>	<b>74 551</b>	<b>75 793</b>	<b>81 407</b>	<b>82 461</b>	<b>87 881</b>	<b>54 256</b>
<b>Total</b>	<b>109 895</b>	<b>113 387</b>	<b>118 222</b>	<b>118 887</b>	<b>121 888</b>	<b>79 812</b>

(1) nombre de repas arrêté au 30 novembre

On peut observer le nombre de repas est fortement impacté par les périodes de confinement et que cette situation rend l'analyse très difficile.

### 3 - BUDGET DU FOYER RESIDENCE PERSONNES AGEES

2020	2021
------	------

<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Total :</b>	<b>40 000</b>	<b>74 000</b>
-------------------------------------	----------------	---------------	---------------

#### Elle comprend en dépenses

- Des travaux (cpte 23)	29 000	63 000
- les cautions reversées	11 000	11 000

#### Le financement est assuré par :

- Autofinancement	29 000	43 000
- Cautions	11 000	11 000
- Subventions		20 000

<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Total :</b>	<b>760 000</b>	<b>706 000</b>
--------------------------------------	----------------	----------------	----------------

#### Dépenses

- Charges à caractère général	421 000	343 000
- Charges de personnel	310 000	320 000
- Dotation aux amortissements et divers	12 500	13 000
- Virement section d'investissement	16 500	30 000

#### Recettes

- Produits de gestion courante	692 000	641 000
- Dotations, Subventions, Participations	68 000	65 000

### Commentaires

- Les investissements concernent la rénovation des studios et plus particulièrement le changement des portes automatiques, la motorisation de 15 volets roulants et la rénovation de 15 salles de bains. Ces travaux sont financés en partie par la CARSAT de la Loire et APICIL.
- Le budget de fonctionnement diminue en 2021 en raison d'une baisse de la redevance versée à Loire-Habitat (fin d'un emprunt) mais également, par principe de prudence, du fait d'une prise en compte d'appartements non loués sur une année.



#### 4 - BUDGET DU FOYER DES CLERCS

2020

2021

#### A - SECTION D'INVESTISSEMENT

Total :

2 740 000

75 000

#### Elle comprend en dépenses :

- le remboursement de la dette en capital (cptes 16)	44 000	35 000
- les cautions reversées	5 300	3 000
- des travaux et matériels (cpte 21)	2 690 700	36 000
- opérations d'ordre		1 000

#### Le financement est assuré par :

- les cautions encaissées	4 300	3 000
- autofinancement	45 700	30 000
- subventions d'investissement	2 145 000	42 000
- Emprunt	545 000	

#### B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total :

311 000

300 000

#### Dépenses

- Charges à caractère général	58 600	83 000
- Charges de personnel	200 000	180 000
- Charges Financières	5 000	6 000
- Autres charges de gestion courante	1 700	200
- Charges exceptionnelles		800
- Virement - amortissements	45 700	30 000

#### Recettes

- Revenus des immeubles, subvention d'équilibre	277 000	260 000
- Revenus autres organismes	34 000	39 000
- opérations d'ordre		1 000

## Commentaires

- Le budget investissement inclut les dépenses d'achat de matériel et d'équipement liées au transfert du FJT dans les bâtiments Guy IV.
- La section de fonctionnement reste pratiquement stable mais des modifications sont constatées dans les chapitres des frais généraux et charges de personnel.

Le changement de site implique des évolutions au niveau de la consommation de fluides (eau, électricité, chauffage) et d'une diminution du loyer de l'ancien bâtiment.

Dans les charges de personnel, il n'est plus pris en compte les heures de nuit correspondantes à l'astreinte, ces heures seront comptabilisées sur le budget général. Est prévue l'embauche d'un animateur socio-éducatif dans le cadre d'animations collectives et d'accompagnement individuel des résidents.

- Les revenus locatifs ont été estimés avec prudence, d'où la diminution des recettes.

## 5 - BUDGET DU THEATRE DES PENITENTS

2020	2021
------	------

<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Total :</b>	<b>23 000</b>	<b>221 000</b>
-------------------------------------	----------------	---------------	----------------

### Elle comprend en dépenses

- acquisition de matériel et travaux (cpte 21)	18 000	215 000
- amortissement des subventions d'investissement	5 000	6 000

### Le financement est assuré par :

- les amortissements (cpte 28)	18 000	21 000
- autofinancement et subvention	5 000	200 000

<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Total :</b>	<b>695 000</b>	<b>656 000</b>
--------------------------------------	----------------	----------------	----------------

### Dépenses

- charges à caractère général	407 000	360 000
- charges de personnel	265 000	275 000
- Autres dépenses	23 000	21 000

### Recettes

- Produits des spectacles	127 000	87 000
- Dotations, Fonds de concours, Participations, ICNE	118 000	119 000
- Participation de la ville	450 000	450 000

## Commentaires

- Le budget investissement inclut les dépenses d'études pour la réhabilitation du site. Elles sont financées par un fonds de concours du budget principal. D'éventuels achats de matériel et d'équipement sont provisionnés.
- La section de fonctionnement diminue du fait des conséquences de la crise sanitaire de 2020 avec la fermeture du théâtre et l'annulation de nombreux spectacles. Les subventions ont été inscrites pour les mêmes montants que ceux de 2020 et la participation de la ville, versée par le biais d'une subvention d'équilibre par le budget principal, est stable à 450 000 €.

## **CONCLUSION**

Ce budget 2021 est un budget de relance :

- en permettant une commande publique indispensables à l'activité des entreprises
- en finançant des projets indispensables comme la sécurisation des remparts, des projets améliorant notre cadre de vie comme de nombreux projets de voiries, des investissements dans nos gymnases...
- en poursuivant les investissements pour lutter contre le gaspillage d'énergie
- en priorisant l'entretien, la restauration et l'embellissement de notre patrimoine

Et tout cela en améliorant l'attractivité de notre ville, en ne laissant personne au bord du chemin dans le contexte difficile que nous vivons, en maintenant les services au quotidien et sans augmenter les taux d'imposition.

Le lexique indiqué page 9 se trouve ci-dessous.

EAU & ASSAINISSEMENT
ELECTRICITE
CHAUFFAGE
CARBURANT
ALIMENTATION
PHARMACIE
AUTRES FRES NON STOCKES
PRODUITS DE TRAITEMENT
PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGE
FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT
FOURNITURES DE VOIRIE
VETEMENTS DE TRAVAIL
FOURNITURES INFORMATIQUES
FOURNITURES ADMINISTRATIVES
FOURNITURES SCOLAIRES
AUTRES FOURNITURES
<b>Achats et fournitures</b>
CONTRATS DE PRESTATIONS DE S
LOCATIONS IMMOBILIERES
LOCATIONS MOBILIERES
ENTRETIEN TERRAINS
ENTRETIEN DE BATIMENTS
ENTRETIEN DE VOIES ET RESEAU
ENTRETIEN DE MATERIELS ROUL
AUTRES BIENS MOBILIERES
MAINTENANCE
ASSURANCES
ETUDES ET RECHERCHES
DOCUMENTATION GENERALE
ORGANISMES DE FORMATION
AUTRES FRAIS DIVERS
<b>Locations, entretien et charges extéri</b>
INDEMNITES AU COMPTABLE
HONORAIRES
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIE
DIVERS
ANNONCES INSERTIONS
FETES ET CEREMONIES
CATALOGUES ET IMPRIMES
PUBLICATIONS
DIVERS
TRANSPORTS DE BIENS
TRANSPORTS ADMINISTRATIFS
TRANSPORTS COLLECTIFS
VOYAGES ET DEPLACEMENTS
MISSIONS
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS
SERVICES BANCAIRES
CONCOURS DIVERS
FRAIS DE GARDIENNAGE
NETTOYAGE SALLES
SERVICE COMMUNS FRAIS LFA
AUTRES FRAIS DIVERS
<b>Autres services extérieurs</b>
TAXES FONCIERES
TAXES SUR VEHICULES
AUTRES IMPOTS
<b>Impots et taxes</b>